

N° d'ordre : 20260427-10DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 Avril 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Laiz, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)	X		
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES		X	
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)	X		
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON		X			N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 21/04/2026

Affichage de la convocation : 21/04/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Sylvie MARECHAL-GOYON a donné pouvoir à Sébastien SCHAUVING
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Guy DUPUIT

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes auprès de la société d'économie mixte locale « Les Energies de l'Ain » (SEM LEA)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
 001-200070555-20260427-20260427-10DCC-DE  
 Date de télétransmission : 18/05/2026  
 Date de réception préfecture : 18/05/2026

Vu la délibération n°20201130-05DCC du 30 novembre 2020 du Conseil communautaire relative à la participation de la Communauté de communes au projet de Société d'Economie Mixte « LEA - Les Energies de l'AIN » portée par le SIEA,

Vu la délibération n°20210531-04DCC du Conseil communautaire en date du 31 mai 2021 portant adoption des statuts et du pacte d'actionnaires de la société d'économie mixte locale « Les Energies de l'Ain » ;

**Considérant** que la Communauté de communes est actionnaire de la SEM LEA et qu'elle dispose à ce titre d'un représentant au Conseil d'Administration ;

**Considérant** qu'à la suite des dernières élections municipales, il appartient à la collectivité de procéder à la désignation d'un nouveau membre pour la représenter au sein de ce Conseil d'Administration ;

**Considérant** que le délégué est élu au scrutin uninominal secret (vote électronique) et que le procès-verbal des opérations de vote est joint en annexe ;

**Le Conseil communautaire,  
après avoir voté,**

ELIT Madame Annick GREMY en qualité de représentante de la Communauté de communes de la VEYLE au Conseil d'Administration de la SEM LEA, et ce pour la durée de son mandat électif.

Le Président



Christophe GREFFET

Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 18/05/2026

Transmis en Préfecture le :

18/05/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.